Jean-Marie Harribey, 17 décembre 2020

D'autres politiques économiques sont possibles

blogs.alternatives-economiques.fr/les-economistes-atterres/2020/12/17/a-quand-la-bonne-annee-pour-l-ecologie

À quand la bonne année pour l'écologie ?

L'année 2020 s'achève sans qu'on puisse encore déceler le moindre signe d'éradication du coronavirus Covid-19. Mais ce n'est hélas pas le seul indice inquiétant. Le 12 décembre, la France et la Grande-Bretagne, sous les auspices des Nations unies, ont organisé une grande réunion par visioconférence pour « célébrer » le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris sur le climat, lequel affirmait la nécessité de rester en dessous de 2 °C supplémentaires et si possible en dessous de +1,5 °C. Peut-on célébrer un quasi-fiasco ? Non pas que cet accord ne fût pas important, tant les engagements des pays étaient unanimement proclamés. Mais il n'a pratiquement pas eu d'effet. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) estime que le monde est lancé sur une trajectoire d'au moins +3 °C à la fin du siècle[1].

Toujours plus pour les énergies fossiles ?

Le Traité international sur la charte de l'énergie datant de 1994, qui devait sécuriser les approvisionnements en énergie de l'Union européenne, est surtout utilisé aujourd'hui par les industriels des énergies fossiles pour forcer les États à ne pas prendre de mesures trop contraignantes[2]. Parallèlement, l'Agence internationale de l'énergie et l'OCDE chiffrent à près de 500 milliards de dollars en 2019 les subventions publiques aux énergies fossiles dans le monde[3]. Et les crédits bancaires accordés par 37 banques mondiales aux industries produisant ces énergies ont atteint 2 700 milliards de dollars de 2016 à 2019.

En France, la Caisse des dépôts et consignations, par le biais de sa filiale la SFIL, et la Bpifrance participent au financement du projet gazier « Coral South » au large du Mozambique[4]. Sur le plan fiscal, les remboursements et exonérations de taxes au titre de la consommation d'énergies fossiles s'élevaient à 11 milliards d'euros en 2019[5]. Le prix de la tonne d'équivalent-CO_2 sur le marché des quotas d'émissions européen oscille aujourd'hui entre 20 et 30 euros. Il est payé pour une partie des quotas (le reste de ceux-ci étant distribués gratuitement) par les entreprises soumises au Protocole de Kyoto, pendant que la taxe carbone payée par tous les ménages français est de 40 euros par tonne[6].

En 2019, donc avant la crise du coronavirus qui a provoqué une baisse temporaire de 7 %, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté de 2,6 % par rapport à 2018, pour atteindre 59 milliards de tonnes-équivalent-CO_2, soit environ 69 % de plus qu'en 1990, date choisie comme repère par le Protocole de Kyoto (1997). Le PNUE a beau indiquer que, pendant la dernière décennie, la hausse des émissions a été plus faible que pendant la précédente, cela ne suffit pas au regard des objectifs fixés à Paris.

Au cours de la rencontre du 12 décembre dernier, beaucoup de pays se sont engagés pour parvenir à la neutralité carbone en 2050. Pour ceux de l'Union européenne, l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, au lieu de 40 %, pour pouvoir être sur une trajectoire de neutralité en 2050, soit une réduction des émissions de 7,7 % par an dans la décennie qui vient. Si l'on voulait atteindre l'objectif de +1,5 °C maximum, il faudrait réduire les émissions de 65 % en 2030.

La Chine, les États-Unis, l'Union européenne et l'Inde, les quatre plus gros émetteurs, sont responsables de 55 % du total. Mais cette hiérarchie ne tient pas compte des importations que font les pays riches, ni de l'importance de la population. Si on ramène les émissions par habitant, 21 tonnes-équivalent-CO_2 émises annuellement par un habitant du Qatar, 14,5 t par un États-unien, 7 t par un Européen, 7 t par un Chinois, 1,8 t par un Indien, 0,15 t par un Éthiopien, 0,5 t par un habitant de la République du Congo, la responsabilité principale du réchauffement du climat incombe aux pays riches, à plus forte raison si l'on tient compte des « émissions importées ».

Un exemple frappant de l'importance des émissions contenues dans les importations est donné par la France. Dans son rapport d'octobre 2020, le Haut Conseil pour le climat[7] distinguait les émissions sur le territoire national, en baisse, et les émissions contenues dans les importations, en hausse, le total en hausse. « Environ la moitié de l'empreinte carbone de la France est importée, principalement de l'Union européenne et de l'Asie »[8]. Et il préconisait : « Les émissions importées de la France doivent suivre une trajectoire cohérente avec l'objectif de l'accord de Paris, à savoir une diminution de 65 % des émissions importées de GES à l'horizon 2050 par rapport à 2005. Si la neutralité carbone était atteinte en 2050 sur le territoire national, cela correspondrait à une diminution de 80 % de l'empreinte carbone de la France »[9] (voir Figures 3 et 4 du rapport du Haut Conseil pour le climat, ci-dessous[10]).

Figure 3 – Différents indicateurs des émissions territoriales
et des émissions associées aux échanges internationaux

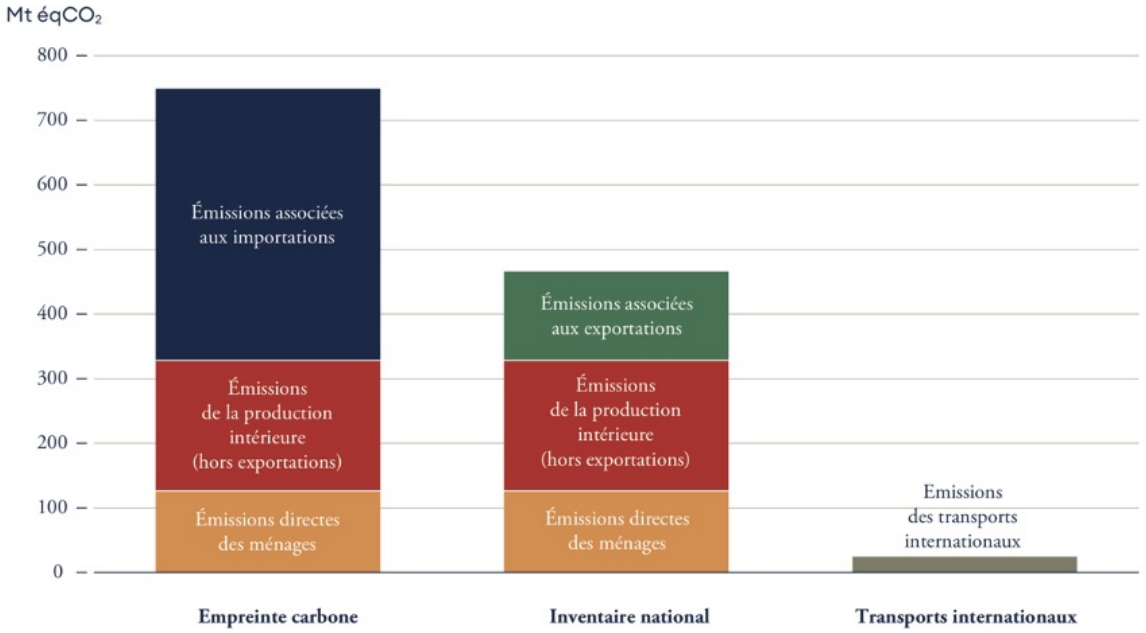

Note : Les émissions des transports internationaux sont prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone mais ne peuvent pas être isolées (cf. Encadré 2)
Source : Traitement SDES 2019 d'après Citepa (Inventaires NAMEA AIR 2017, SECTEN 2018), EUROSTAT, AIE, FAO, INSEE, DOUANES ; Citepa (avril 2020 – format SECTEN)

Figure 4 – Évolution dans le temps des émissions
composant l'empreinte carbone

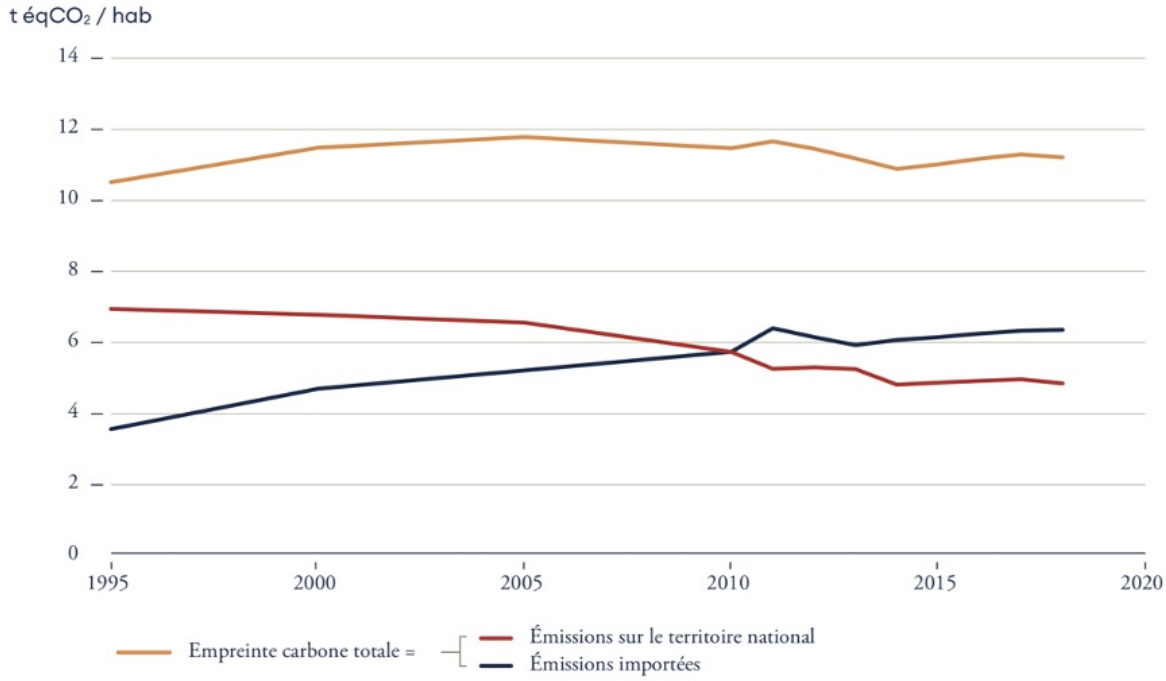

Note : Entre 1995 et 2014, les données sont issues d'un calcul détaillé tandis que les dernières années (2015-2018) sont issues d'estimations
Source : Traitement SDES 2019 d'après CITEPA (Inventaires NAMEA AIR 2017, SECTEN 2018), Eurostat, AIE, FAO, Insee, douanes

Le rapport 2020 sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) confirme le diagnostic du HCC : « On constate cependant que l'empreinte carbone des Français, qui tient compte des émissions associées aux biens et services importés et retranche celles associées aux exportations, ne diminue pas. Rapportée à l'habitant, en 2018,

l'empreinte carbone des Français (11,2 t CO2éq/hab) est légèrement supérieure à celle de 1995 (10,5 t CO2éq/hab) et reste à peu près constante depuis 2000. La baisse des émissions sur le territoire est en effet contrebalancée par une hausse des émissions associées aux importations (multipliées par deux depuis 1995) »[11]. Finalement, l'empreinte carbone par habitant en France passe de 6 t à 11,2 t quand on intègre les émissions importées, presque le double. Alors que la Chine, présentée comme le pays le plus pollueur de la planète, envoie dans l'atmosphère 7 t par habitant et seulement 5 t en tenant compte des émissions importées et exportées.

Exit le *Make Our Planet Great Again* ?

Au cours de l'hiver 2019-2020, la Convention citoyenne pour le climat [12], installée par le président Emmanuel Macron, avait élaboré 149 propositions pour agir contre le réchauffement climatique. Même si l'ensemble apparaissait comme un saupoudrage sans axe fort, la réflexion menée par les 150 citoyens prouvait une prise de conscience incontestable de la nécessité de passer des paroles aux actes. Près d'un an plus tard, le gouvernement français semble tétanisé par la contradiction entre deux urgences, celle de la mise en œuvre d'une transition écologique et celle de relancer l'économie en panne depuis l'irruption du Covid 19, sans vouloir renoncer à un modèle productiviste dépassé.

La rencontre entre Emmanuel Macron et les conventionnalistes du 14 décembre 2020 a étalé au grand jour leur profonde divergence. « Les choix pris pour l'écologie doivent être acceptables pour les Français. La transition écologique doit être juste, elle suppose de l'accompagnement budgétaire ou fiscal. Et au maximum on doit réussir à embarquer les gens », leur a dit le président. Et s'il faut entendre cela comme l'exposé d'évidences banales, il n'en reste pas moins que les reculs sont de plus en plus marqués. L'obligation d'isoler thermiquement les logements disparaît pour ceux qui sont habités par leur propriétaire. Le moratoire sur la 5G est exclu. Celui sur la construction de nouveaux entrepôts pour le commerce en ligne aussi. L'avantage fiscal sur le gazole brûlé par les poids lourds ne sera pas réduit avant 2023. Les accords de libre-échange ne sont pas remis en cause. Si l'on ajoute à cela l'autorisation de l'utilisation des néonicotinoïdes dans les champs de betterave à sucre, celle du glyphosate et autres pesticides par les agriculteurs et l'absence de mesures contre la présence de perturbateurs endocriniens dans de nombreux produits, le cap écologique du gouvernement n'est pas tenu. Le journal *Les Échos* salue cet abandon : « Il fallait mettre les points sur les i »[13].

Le constitutionnaliste Dominique Rousseau estime que la proposition de soumettre à référendum l'inscription de la défense de l'environnement dans l'article 1 de la Constitution ne changera « Absolument rien. Sur le fond, cette réforme est totalement inutile car la protection de l'environnement et de la biodiversité a déjà un rang constitutionnel. Le 31 janvier 2020, le Conseil constitutionnel a validé l'interdiction de produire en France et d'exporter des pesticides interdits par l'Union européenne. Par cette décision, il a fait prévaloir la protection de l'environnement sur la liberté d'entreprendre et le droit de propriété. Donc sur le plan juridique, réviser la Constitution ne changera rien »[14].

Quoiqu'il en coûte ?

Toutes les estimations convergent pour évaluer à 4 % des PIB le montant des investissements nécessaires pendant au moins 10 ans pour amorcer la transition écologique. Cela représente 100 milliards d'euros par an pour la France, environ 450 milliards pour l'Union européenne et plusieurs milliers de milliards dans le monde.

En 2019, la formation brute de capital fixe (FBCF) en France était de 573 milliards d'euros (23,6 % du PIB), dont 450 milliards de consommation de capital fixe représentant son renouvellement, soit 123 milliards d'investissement net (5 % du PIB). Parmi la FBCF pour l'ensemble de l'économie, celle des administrations publiques était de 88,7 milliards (3,66 % du PIB) dont 7,6 milliards d'investissement net (0,3 % du PIB)[15].

En faisant l'hypothèse que l'investissement total de transition (appelons-le « vert » pour aller vite) ne s'ajouterait pas simplement aux investissements « bruns », mais que ces derniers diminueraient peu à peu d'une dizaine de milliards par an (environ 1,7 % de la FBCF ou 8 % de l'investissement net actuel), le coût collectif réel des investissements de transition serait de 100 – 10 = 90 milliards par an. Comment cet investissement serait-il partagé entre le privé et le public ? Si ce futur partage correspondait au partage actuel entre investissement privé et investissement public, cela donnerait 70 milliards pour le privé et 20 pour le public. Or, compte tenu que plus le temps passe, plus les hésitations à engager de réelles ruptures avec le productivisme perdurent, plus les lobbyings financiers font pression en faveur du « monde d'avant », le rôle d'impulsion des initiatives publiques deviendra décisif, et on ne pourra pas se contenter du maintien des trajectoires et dynamiques passées. Dans le plan de relance du gouvernement « France relance » de 100 milliards décidé au début de l'automne 2020, 30 milliards étaient annoncés pour l'écologie. Mais cet effort prendrait un sens s'il n'était pas un coup ponctuel mais pérenne, ne serait-ce qu'à la hauteur prévue pour 2021-2022.

À ce sujet, Le Haut Conseil pour le climat a rendu publique une évaluation de ce plan de relance[16]. Il estime que 28 milliards de ce plan concernent des mesures favorables à l'environnement, mais qu'ils sont insuffisants pour respecter les engagements de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), *a fortiori* si l'effort s'arrête avec le plan de relance. Sa conclusion est que le plan de relance se situe dans la continuité avec la situation actuelle (voir Figure 1 ci-dessous[17]).

Figure 1 – Cotation climat **au regard des politiques d'atténuation**

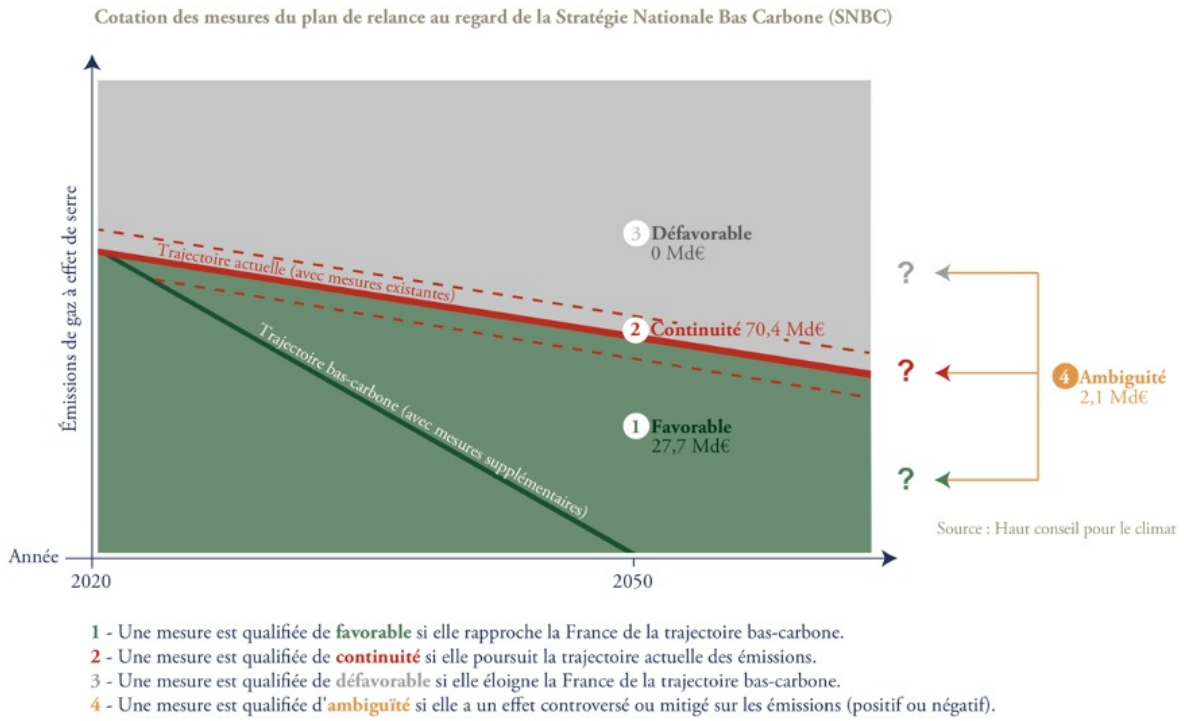

Le financement du plan de relance est prévu en totalité par emprunts sur les marchés financiers, que ce soit individuellement par pays ou par le biais de l'emprunt collectif de l'Union européenne à des taux très faibles. L'imagination pour se défaire de l'emprise des marchés financiers serait-elle aussi en panne que l'économie[18] ? Il en va pourtant de la sortie de l'*annus horribilis* 2020. À suivre…

[1] PNUE, « Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions ».

[2] Voir International Institute for Sustainable Development ; et « Open letter from climate leaders and scientists to signatories of the Energy Charter Treaty (ECT) », Endfossilprotection.org, 8 décembre 2020.

[3] OCDE.

[4] Information rapportée par Gabriel Nedelec, *Les Échos*, 1er décembre 2020 : 148 millions d'euros émis par Natixis pour la SFIL et 450 millions par Bpifrance.

[5] Voir Réseau Action Climat.

[6] Rappelons que le prix de la tonne de carbone émise est de 116 euros en Suède. Et que, pour atteindre l'objectif de seulement +1,5 °C, le prix en France devrait monter à 250 euros en 2030, selon le rapport d'Alain Quinet, « La valeur de l'action pour le climat, Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques », France stratégie, 18 février 2019. Pour des compléments, Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020.

[7] Haut Conseil pour le climat, « Maîtriser l'empreinte carbone de la France », octobre 2020.

[8] *Ibid*, p. 29.

[9] *Ibid*, p. 9.

[10] *Ibid*, p. 16 et 19. La neutralité carbone signifie que les émissions de carbone sont égales à la quantité que peut absorber la planète.

[11] SNBC, « La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone », 2020.

[12] Convention citoyenne pour le climat, « Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat », version corrigée du 5 octobre 2020.

[13] Guillaume Poussielgue, *Les Échos*, 15 décembre 2020.

[14] Dominique Rousseau, « Référendum sur le climat : "une réforme inutile au service d'une opération politique" », *Libération*, Entretien avec Juliette Delage, 15 décembre 2020.

[15] INSEE, TEE 2019.

[16] Haut Conseil pour le climat, « "France relance" : Quelle contribution à la transition bas-carbone », décembre 2020.

[17] *Ibid*, p. 5.

[18] Sur cette question controversée, voir par exemple, d'un côté, Henri Sterdyniak, « Sur la monétisation », *Le blog de l'OFCE*, 9 décembre 2020 ; ainsi que Xavier Timbeau, « Annuler la dette, est-ce pertinent ? », 15 décembre 2020 ; et, de l'autre, Baptiste Bridonneau et Laurence Scialom, « Des annulations de dette publique par la BCE : lançons le débat », *Terra Nova,* 18 avril 2020 ; ainsi que Jézabel Couppey-Soubeyran, « La BCE à l'heure des décisions (2/2) : Le rôle de la politique monétaire dans la transition écologique : un tour d'horizon des différentes options de verdissement », Institut Veblen pour les réformes économiques, décembre 2020. Voir aussi Éric Berr, Léo Charles, Arthur Jatteau, Jonathan Marie, Alban Pellegris (pour Les Économistes atterrés), *La dette publique, Précis d'économie citoyenne*, Seuil, à paraître en janvier 2021. Au-delà de cette discussion, une chose est sûre et largement partagée : un pôle bancaire public sera indispensable pour financer les investissements de soutenabilité écologique.

Mots-clés : Ecologie | Convention citoyenne pour le climat | réchauffement climatique | Investissements "verts" | Accord de Paris pour le climat

Ajouter un commentaire

▼ CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain ou non afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Quelle est la capitale de la France ?